

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

1 TABLE DES MATIERES

L'édito du président.....	2
ACTUALITES DE L'ASSOCIATION.....	3
• Sensibilisation à l'autisme des intervenants d'UnisCité	3
A LYON	3
LA MDMPPH DE LYON	4
FORMATIONS DU CRA RHONE-ALPES	4
• Loisirs pour vos enfants avec l'association ALOVA.....	4
ACTUALITES NATIONALES	5
RAPPORT D'INFORMATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	5
7 ^e CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP (CNH)	6
CONGES POUR L'ANNONCE DU HANDICAP.....	7
ZOOM sur... la scolarité	8
l'hébergement des personnes adultes autistes.....	10
Save the dates !	11
• Congrès National d'Autisme France	11
• Journée régionale FIND-HCL	11
LIRE	12
L'association.....	13

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

L'EDITO DU PRESIDENT

Chers amis

Depuis la rentrée de septembre, lors des appels téléphoniques que nous recevons, s'ajoutent aux demandes de diagnostic de l'autisme et aux recherches de praticiens les difficultés d'accueil scolaire. Voici en préambule de cette newsletter quelques informations importantes :

SUR LE PLAN LOCAL, deux évènements auront lieu au cours de ce trimestre :

- **Le prochain congrès annuel d'Autisme France** le 21 novembre prochain au Centre des congrès. Il est encore temps de vous inscrire à cet évènement et de participer à cette journée qui sera consacrée au thème suivant : Professionnels en autisme : expertise et savoir-faire coordonnés.

Vous trouverez sur le site d'**Autisme France** toutes les informations concernant le programme, et sur le site d'**Autisme 69** les modalités d'inscriptions).

En tant qu'association partenaire d'**Autisme France** sur la Métropole et le département du Rhône nous contribuons à l'organisation et à la communication de ce congrès.

Nous disposerons d'un stand dans le hall d'accueil du Centre des Congrès et nous le partagerons avec l'association **Au Cœur de la Diversité**, association partenaire d'**Autisme 69**, dans le cadre de son projet d'habitat inclusif au Hameau des Montgolfier.

- **La journée régionale organisée à Lyon le 25 novembre prochain par l'association FIND-HCL** sur les troubles du neuro développement.

Vous trouverez sur le site de FIND- HCL toutes les informations concernant le programme et autres précisions utiles à ce sujet.

En tant qu'association partenaire, nous disposerons d'un stand dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Région.

Ces deux évènements sont bien entendu ouverts aux familles et aux professionnels et nous vous engageons vivement à y participer.

Nous savons l'importance de ces partenariats entre les professionnels et les familles dans le parcours des personnes autistes à tous les âges de la vie.

La coordination de pratiques entre professionnels et les liens réguliers avec les familles favorisent l'accompagnement et l'amélioration de la qualité de vie des personnes autistes.

SUR LE PLAN NATIONAL

La conférence nationale handicap s'est tenue le 4 septembre dernier. Les nouvelles mesures annoncées mettent plus l'accent sur l'accessibilité que l'inclusivité.

Une nouvelle stratégie nationale sur le neurodéveloppement devrait être élaborée en 2027 dans un contexte précaire marqué par les échéances électorales et la situation économique délicate de notre pays.

Nous suivrons ces évolutions grâce à d'**Autisme France** et nous vous en tiendrons informés.

Bien amicalement
Jean Claude Rivard
Président Autisme 69

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

ACTUALITES DE L'ASSOCIATION

• SENSIBILISATION A L'AUTISME DES INTERVENANTS D'UNISCITE

Depuis plusieurs années, notre association fait une action de sensibilisation à l'autisme auprès des jeunes volontaires du service civique au sein de Unis Cité, association que nous avons présentée dans la précédente Lettre d'infos (juin 2026)

Ces volontaires du service civique interviennent en binôme pour accompagner chaque personne, pour des séquences de 2h du mardi au vendredi. Les familles concernées doivent habiter dans la Métropole, dans un périmètre desservi par le réseau TCL. Leurs interventions peuvent être très variées en proposant des sorties en extérieur, du shopping, des ateliers, des jeux.... chaque activité répondant le mieux possible aux personnes accompagnées. Il n'y a pas de limite d'âge et plus de la moitié des personnes accompagnées sont porteuses de TSA.

Chaque année, avant de commencer cet accompagnement, c'est notre association [Autisme69](#) qui assure au mois d'octobre deux séances de sensibilisation à l'autisme pour ces jeunes volontaires (entre 16 et 25 ans) répartis en 2 groupes de 20 cette année. Il s'agit de leur donner des connaissances de base sur les particularités neuro-développementales des personnes concernées, leur apporter des exemples concrets, des conseils, des vidéos pour que l'accompagnement soit le plus adapté possible. Chaque séance comporte un temps de discussion pour qu'ils puissent exprimer leurs questions, leurs craintes.

Cette sensibilisation à l'autisme complète les échanges qu'ils ont avec les familles ou établissements.

A LYON

• OUVERTURE D'UNE UEMA POUR TSA SUR DECINES.

Le 13 octobre a eu lieu l'inauguration de l'UEMA pour TSA créée au sein de l'école maternelle Beauregard de Décines, qui accueille une soixantaine d'élèves

Grâce à une inscription territoriale forte sur cette commune, c'est le projet de l'Adapei69, soutenu par [Autisme 69](#), qui a été retenu par les financeurs (ARS et Education nationale)

Cette unité s'adresse à 7 enfants de 3 à 6 ans, ayant un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme, résidant à moins de 20 mn de l'école et bénéficiant d'une orientation MDPH

Ce projet, qui articule scolarisation et accompagnement médico-éducatif spécialisé, est porté par l'IME l'Oiseau Blanc situé lui aussi à Décines

L'accueil des enfants a eu lieu le 21 septembre : en plus d'avoir un enseignant dédié à plein temps, les élèves sont accompagnés par 4 professionnels à plein temps (un Educateur spécialisé, un Educateur jeune enfant, un Moniteur éducateur, un Auxiliaire de puériculture) ainsi que 3 professionnels à temps partiel : une psychologue 0.5 ETP, une orthophoniste 0.4 ETP et une Psychomotricienne 0.4 ETP

L'accompagnement structuré et individualisé est conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles. L'évaluation des enfants repose sur des outils standardisés et fonctionnels (VB-MAPP, PEP-3, Vineland, profils sensoriels, grilles d'observation...). Les interventions éducatives s'appuient sur

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

TEACCH et ABA et combinent structuration de l'environnement, apprentissages guidés, renforcement positif et développement de compétences (autonomie, communication, inclusion). La communication est soutenue par des outils de CAA (pictogrammes, PECS, supports numériques et scénarii sociaux). Une place centrale est accordée aux familles dès l'admission et tout au long de l'accueil en s'appuyant sur leurs compétences parentales (échanges réguliers, objectifs partagés, continuité maison/école). La guidance parentale fait également partie du projet et se décline sous différentes modalités : interventions au domicile toutes les 2 semaines par le référent éducatif, actions spécifiques pendant les vacances scolaires, réunions de suivi du projet personnalisé, actions de formation thématiques, café des parents...un appui spécifique est prévu pour préparer la sortie de l'UEMA et la poursuite du parcours

• LA MDMPPH DE LYON

Dans le cadre des 20 ans des MDPH, la direction Métropole de la MDMPH organise divers événements :

- Un webinaire en visioconférence " **comment déposer sa demande en ligne**".
- Une conférence " **comment remplir un dossier adulte**".
- Une exposition itinérante sur l'évolution des droits de la personne en situation de handicap et l'univers institutionnel à travers ces 20 années.
- Des rencontres au sein de la MDMPH pour les personnes accompagnées par une structure médico-sociale afin d'échanger avec différents acteurs de la MDMPH.

Inscriptions : <https://services.formulaireextranet.grandlyon.com/dshe/la-mdmph-fete-les-20-ans-de-la-loi-handicap/>

Attention : certains événements sont soumis à une jauge maximale.

• FORMATIONS DU CRA RHONE-ALPES

N'hésitez pas à aller sur le catalogue des formations du CRA, les inscriptions sont en cours pour des formations sur la CAA, sensibilisation à l'autisme pour les proches aidants, douleur et TSA....

<https://catalogueformationscra.catalogueformpro.com/>

• LOISIRS POUR VOS ENFANTS AVEC L'ASSOCIATION ALOVA

ALOVA (Association de Loisirs et Vacances Adaptés) créée par l'ADAPEI69 en 2005 organise des loisirs adaptés dans un cadre sécurisé pour enfants, adolescents et jeunes adultes.

C'est l'occasion aussi pour les familles d'avoir du répit, de souffler, de s'occuper de la fratrie, etc...

ALOVA propose 2 clubs, créés en partenariat avec Autisme 69.

Club des Gones pour les 6 -18 ans

Club des Grands Gones pour les 18-35 ans

Chaque club accueille 20 participants avec une déficience intellectuelle et /ou un trouble du spectre de l'autisme et il y a en moyenne 2 animateurs pour 3 participants dans chacun des clubs avec une modulation selon les besoins des participants. Les animateurs sont salariés.

Les animations qui se déroulent le temps d'une journée sont très variées : activités sportives, manuelles, piscine, sortie neige, spectacles etc...

Quand ? 9 samedis d'Octobre à juin

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

Le prix est de 56 € /journée.

L'inscription se fait pour l'année complète et le paiement par trimestre.

Il faut être adhérent à Autisme 69 ou à l'ADAPEI69 et régler une cotisation de 10€/an à ALOVA.

Si vous êtes intéressés, il reste des places disponibles pour la saison 2026/2027 !

ALOVA propose aussi d'autres Clubs pour adultes assez ou très autonomes

<https://www.adapei69.fr/accompagner-le-handicap/alova-loisirs-adaptes>

Secrétariat d'ALOVA : 04 72 76 08 88

ACTUALITES NATIONALES

• RAPPORT D'INFORMATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Il a été fait en mai 2026 au nom de la délégation aux droits des enfants en conclusion des travaux de la mission information sur la prise en charge de l'autisme et présenté par les députés Philippe Fait et Isabelle Santiago. Il pointe des défaillances dans le pilotage national, le manque de données consolidées, les retards d'intégration des méthodes cognitivo-comportementales et les difficultés d'inclusion scolaire ou de solutions de repli à l'étranger.

Les principaux constats de ce rapport mettent en évidence :

- un retard estimé à au moins vingt ans dans la compréhension, le diagnostic et l'accompagnement des TSA
- Un manque de pilotage national
- L'absence de données consolidées
- Un cloisonnement persistant entre les secteurs sanitaire, médico-social et éducatif
- Une inclusion scolaire défaillante (ruptures de parcours, manque de places, des difficultés chroniques d'inclusion scolaire).
- Des solutions de repli à l'étranger faute de solutions locales.
- un retard dans les méthodes validées

Les **44 recommandations** formulées par les deux députés dans leur rapport d'information n° 2846 visent à transformer en profondeur l'organisation publique. Voici un résumé de quelques-unes de ces propositions :

1. Contrôle financier et scientifique des formations et associations

Le conditionnement strict des subventions et financements publics accordés aux organismes de formation et aux associations. Pour recevoir des aides, ces structures devront prouver le strict respect des recommandations scientifiques internationales et des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS), écartant définitivement les approches d'inspiration psychanalytique ou autres approches non validées.

2. Modernisation des données

Par exemple l'outil de suivi interconnecté tel *ViaTrajectoire* évitera que les dossiers ne se perdent lors des transitions.

3. Scolarisation : Un rapprochement entre l'école et le médico-social

Pour pallier les défaillances de l'inclusion scolaire et le manque d'AESH, le rapport prévoit de briser le fonctionnement "en silo" afin de fluidifier le parcours de l'enfant entre les unités d'enseignement

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

spécifiques à l'école et les structures médico-sociales et de pratiquer une refonte de la formation initiale et continue des enseignants et des personnels scolaires aux troubles du neurodéveloppement.

4. Transition vers l'âge adulte et libération de places

Pour stopper l'exil forcé des enfants vers la Belgique faute de structures en France le rapport préconise de renforcer l'offre médico-sociale pour les adultes

5. Vers une opposabilité des droits¹ dans 5 ans

Le rapport défend l'idée d'une opposabilité des droits à l'accompagnement

Dans le contexte précis de ce rapport sur l'autisme, l'opposabilité des droits à l'accompagnement changerait radicalement la donne pour les familles :

- **Aujourd'hui** : Une famille obtient de la MDPH une notification indiquant que son enfant a droit à une place en structure spécialisée ou à un accompagnement spécifique. Si aucune structure n'a de place disponible, la famille n'a aucun recours concret et se retrouve sur liste d'attente, parfois pendant des années et subit une rupture de parcours.

- **Avec l'opposabilité** : Si la loi rend ce droit opposable, l'État a l'obligation légale de fournir la solution d'accompagnement notifiée. Si l'État échoue à proposer une place ou une prise en charge adaptée dans les délais, les parents pourraient attaquer l'État en justice. Le tribunal pourrait alors condamner l'État à verser des indemnités ou à financer une solution alternative (par exemple dans le secteur privé).

Pourquoi les députés demandent-ils un délai de 5 ans ?

Ils estiment qu'appliquer cette mesure immédiatement est impossible. Si l'opposabilité était votée demain, l'État ferait face à une avalanche de procès qu'il perdrait d'avance, car la France manque cruellement de places, de structures et de professionnels formés. Les rapporteurs préconisent donc un délai de transition de 5 ans afin de bâtir les infrastructures, former le personnel éducatif et médical, et équilibrer l'offre entre les régions avant que le droit ne devienne juridiquement contraignant.

Ce sont les principaux changements structurels préconisés à prévoir à court et moyen terme.

Ces propositions seront-elles suivies par le gouvernement ?

Encore une fois, **Autisme 69** pointe du doigt le fait qu'intégrer l'autisme dans les TND a peut-être joué un rôle dans le désintérêt de la question de l'autisme par les pouvoirs publics

Texte intégral consultable sur le site de l'Assemblée nationale : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/dde/l17b2846_rapport-information)

Sur le site d'Autisme France, voir le rapport Fait-Santiago ainsi que les remarques et leur synthèse faites par Autisme France.

• 7^e CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP (CNH)

Elle s'est tenue le 4 septembre 2026

L'objectif principal est de passer d'une société inclusive à une société accessible, dans laquelle il serait à la société de s'adapter aux personnes et non l'inverse.

Bilan présenté :

- Baisse du taux de chômage des personnes en situation de handicap (passé de 19 % à 11,5 % depuis 2017).
- Hausse de la scolarisation des élèves en situation de handicap (560 000 élèves).

¹ L'opposabilité est un terme juridique qui signifie qu'un citoyen peut exiger de l'État ou d'une administration qu'ils respectent un droit qui lui est garanti par la loi. Si l'administration ne remplit pas son obligation, le citoyen a le pouvoir de la poursuivre en justice (devant un tribunal administratif) pour l'y contraindre.

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

- Poursuite des mesures initiées lors des éditions précédentes, comme la prise en charge intégrale des fauteuils roulants.

16 engagements ont été présentés pour fixer le cap de la politique du handicap pour les trois prochaines années.

- 1- Inscrire l'accessibilité au cœur du pacte républicain.
- 2- Garantir l'accessibilité des logements.
- 3- Assurer l'accessibilité des transports.
- 4- Accélérer la transition vers des services publics accessibles.
- 5- Construire le service public de l'école inclusive, et déploiement massif des PAS.
- 6- Garantir un parcours d'enseignement supérieur sans rupture.
- 7- Repérage précoce des troubles
- 8- Transformer l'offre médico-sociale pour répondre aux choix de vie. Faire évoluer les structures (IME, MAS, etc.) vers des formules plus fluides et "hors les murs" adaptées au parcours choisi.
- 9- Amplifier la dynamique d'accès et de maintien dans l'emploi.
- 10- Garantir la dignité, l'autonomie financière et le juste droit.
- 11- Prendre soin, soigner et garantir l'accès à la santé.
- 12- Rendre la citoyenneté effective pour tous. Généralisation des formats FALC pour toutes les échéances électorales nationales d'ici 2029.
- 13- Promouvoir l'accès à la culture et aux médias. Favoriser le sous-titrage, l'audiodescription et l'accès physique aux lieux culturels.
- 14- Développer la pratique du sport et l'activité physique adaptée.
- 15- Reconnaître et respecter la vie intime, affective et sexuelle.
- 16- Renforcer l'innovation et les technologies d'assistance.

Le secteur médico-social a été désigné comme un levier central pour transformer la société. L'objectif principal fixé par le gouvernement est de renverser la logique d'accompagnement : **l'offre médico-sociale ne doit plus imposer son cadre**, mais s'organiser de manière fluide autour du projet de vie choisi par la personne.

Les associations gestionnaires et les professionnels du médico-social émettent de fortes réserves sur la faisabilité de cette transformation en pointant du doigt la crise d'attractivité des métiers et signalent le manque de place en structures spécialisées pour les profils complexes et sévères

• CONGES POUR L'ANNONCE DU HANDICAP

ou d'une pathologie d'un enfant pour un salarié du secteur privé. Les salariés (en CDI, en CDD ou en intérim, travaillant à temps plein ou à temps partiel) ont droit à un congé spécifique à la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer de son enfant.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34158>

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

ZOOM SUR... LA SCOLARITE

Pour scolariser et accompagner un enfant autiste dans le Rhône, le département s'appuie sur plusieurs dispositifs (qui peuvent être complémentaires) adaptés à l'âge et aux besoins de l'élève.

Les Dispositifs de Scolarisation Spécifiques

- **Les UEMA** (Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme). Elles sont destinées aux enfants de 3 à 6 ans sur orientation MDPH. Elles permettent une scolarisation précoce à temps plein au sein d'une école maternelle ordinaire, avec le soutien d'une équipe médico-sociale dédiée.
- **Les UEEA** (Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme) : Prennent le relais des UEMA pour les enfants de 6 à 11 ans (école élémentaire), en maintenant l'inclusion scolaire avec un accompagnement renforcé.
- **Les UEE** (Unités d'Enseignement Externalisées) et **ULIS** (Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire) proposent des parcours adaptés du primaire au lycée en milieu ordinaire.

Les Autres Services d'Accompagnement

- **Les SESSAD** (Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile) : Des équipes mobiles (éducateurs, rééducateurs) interviennent directement sur les temps scolaires ou périscolaires pour soutenir l'enfant dans son école.
- **Les EMAS** (Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation) : Elles ne s'adressent pas directement aux familles, mais viennent en appui aux enseignants et aux écoles pour les conseiller et adapter l'environnement de la classe aux élèves autistes.

Le Soutien et la Coordination :

- **Les PCPE** (Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées) : Ces dispositifs interviennent pour éviter les ruptures de parcours. Si votre enfant n'a pas encore de place en établissement ou si sa scolarité est fragile, le PCPE coordonne les professionnels libéraux (ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens) et finance temporairement les interventions nécessaires pour maintenir la scolarisation.
- **Les PAS (Pôles d'Appui à la Sclarité)**.
C'est un dispositif de l'Éducation nationale qui remplace progressivement les PIAL. Ils visent à apporter une aide rapide aux élèves de la maternelle au lycée qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, **sans exiger de notification préalable de la MDPH** sur une durée d'intervention de 6 à 8 semaines renouvelable une fois.

Toutes ces orientations (UEMA, UEEA, SESSAD, PCPE) dépendent d'une notification de la MDPH du Rhône (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Différence entre UEE et ULIS.

- **En UEE :**

Ce sont des enfants rattachés à un **établissement médico-social** (IME, SESSAD) qui viennent étudier à l'école.

L'enseignement est assuré par un enseignant de l'établissement médico-social, et il y a une présence constante des éducateurs et des soignants au sein de l'école.

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

Les cours ont lieu à l'école, c'est le principe même de l'externalisation : la classe de l'IME (Institut Médico-éducatif) est "déménagée" à l'intérieur des murs d'une école maternelle, élémentaire, d'un collège ou d'un lycée classique. Au quotidien l'enfant se rend chaque matin à l'école ordinaire. Il étudie dans une salle de classe dédiée à l'UEE, située au milieu des autres classes de l'établissement.

Selon le projet de l'enfant, les cours peuvent y être dispensés à temps plein ou à temps partiel. Le reste du temps, l'élève peut retourner à l'IME pour des soins ou des activités spécifiques.

Être à l'école permet à l'enfant de partager les temps communs (récréation, cantine, bibliothèque) avec les autres élèves du parcours ordinaire, et de participer progressivement à certains cours d'une classe classique si son niveau le permet.

Le profil des élèves d'UEE : ce sont des élèves ayant besoin d'un cadre médico-social très fort, mais prêts à partager des temps collectifs (récréation, cantine, projets).

• En ULIS :

Ce sont des élèves inscrits directement à l'école ordinaire.

L'enseignement est assuré par un enseignant spécialisé de l'Éducation Nationale avec l'appui d'un AESH collectif (et d'éducateurs du SESSAD si l'élève en bénéficie).

Ce sont des élèves en capacité de suivre des temps de classe ordinaire avec des aménagements.

Au quotidien, la scolarité en ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire) repose sur l'alternance. L'élève partage son temps entre sa classe de référence (la classe ordinaire de son âge) et le dispositif ULIS (la salle ressource). L'emploi du temps est sur mesure et révisable. Il est défini par l'enseignant coordonnateur de l'ULIS selon les capacités de l'enfant :

- Dans sa classe de référence : L'élève y va pour les matières où il est le plus à l'aise (souvent le sport, les arts, les sciences, ou l'histoire-géographie au collège). Il peut être accompagné par l'AESH collective du dispositif pour l'aider à suivre.

- Dans la salle ULIS : L'élève s'y rend dès que le rythme ou le niveau de la classe ordinaire devient trop difficile (souvent pour les mathématiques ou le français). Dans ce petit groupe (limité à 10 ou 12 élèves), l'enseignant spécialisé reprend les notions à son rythme, avec des outils adaptés.

L'élève est un écolier, un collégien ou un lycéen comme les autres, qui va à la cantine et en récréation en même temps que les autres. Il participe aux sorties, spectacles et projets pédagogiques organisés par sa classe de référence.

- La récréation et la cantine : Il passe ces moments avec l'ensemble des élèves de l'établissement.

En résumé :

L'ULIS est un dispositif 100 % Éducation Nationale implanté dans l'école.

L'UEE est une "passerelle" : c'est un morceau d'institut médico-social (IME) qui s'installe physiquement dans les murs d'une école ordinaire pour mélanger les publics.

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

L'HEBERGEMENT DES PERSONNES ADULTES AUTISTES

Pour les adultes autistes, le département propose différents types d'établissements médico-sociaux et de structures d'hébergement, classés selon le degré d'autonomie et le besoin d'accompagnement médical de la personne.

Personnes ayant besoin d'un accompagnement médicalisé constant

- **Les MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées)** : Elles accueillent des adultes autistes présentant une dépendance importante pour les actes de la vie quotidienne et nécessitant une surveillance médicale - continue
- **EAM (établissements d'accueil médicalisé), anciennement appelés FAM (Foyers d'Accueil Médicalisés)** : Proches des MAS, ils s'adressent à des personnes un peu plus autonomes dans les gestes quotidiens, mais nécessitant tout de même une assistance médicale et éducative régulière.

Personnes ayant une bonne autonomie physique sans suivi médical lourd

- **Les Foyers de Vie / Foyers d'Accueil Non Médicalisés (FANM)** : Ils accueillent en hébergement complet ou de jour des personnes dont l'autonomie ne permet pas d'exercer une activité professionnelle mais qui peuvent participer à des activités au quotidien.
- **Les CAJ (Centres d'Accueil de Jour)** : Permettent un accueil uniquement en journée pour pratiquer des activités structurées tout en maintenant un hébergement au domicile familial

Personnes ayant une autonomie professionnelle

- **Les Foyers d'Hébergement** : Ils assurent l'hébergement et l'accompagnement éducatif des adultes qui travaillent la journée en ESAT.

Une nouvelle alternative : l'habitat inclusif

Pour les adultes autistes sans déficience intellectuelle ou ayant une bonne autonomie, le département développe des dispositifs d'**Habitat Inclusif**. Ce sont des colocations ou des appartements autonomes regroupés, avec la présence de professionnels pour sécuriser la vie quotidienne et sociale.

Les listes d'attentes pour ces établissements ou dispositifs sont très longues et s'étendent sur plusieurs années... Face à cela, il est indispensable de mettre en place des solutions transitoires pour ne pas laisser l'adulte en situation de handicap et ses parents sans solution.

Voici quelques dispositifs d'urgence et de transition à activer.

- **Un PCPE.**
C'est sa mission principale. Si vous êtes en attente de place (FAM, MAS), le PCPE peut financer et coordonner temporairement des professionnels libéraux (psychologues, éducateurs spécialisés, psychomotriciens) à domicile pour éviter la rupture de parcours.
- **Solliciter les accueils de jour ou temporaires** : En attendant une place en hébergement complet, vous pouvez demander une orientation en CAJ ou des séjours de répit (accueil temporaire de quelques semaines par an) auprès de structures. Cela permet aux familles de souffler et d'insérer la personne dans un groupe.

LA LETTRE D'INFO N°43

D'AUTISME 69 (OCT 2026)

- **Faire valoir vos droits auprès de la MDPH**

Si la décision d'orientation de la MDPH ne peut pas être exécutée par manque de place, demandez l'ouverture d'un **PAG** (Plan d'Accompagnement Global) dans le cadre du **RAPT** (Réponse Accompagnée Pour Tous) : La MDPH du Rhône doit alors réunir un groupe d'intervenants pour trouver une solution alternative ou mobiliser des financements d'urgence.

- **Mettre à jour la PCH** (Prestation de Compensation du Handicap) : Si l'adulte ou l'enfant reste à domicile faute de place, demandez la réévaluation de la PCH (volet "aide humaine") pour indemniser un aidant familial ou financer des intervenants privés à domicile.

- **Solliciter** la Plateforme de répit Métropole de Lyon : Elle offre un soutien psychologique et des solutions de relais à domicile pour les proches aidants épuisés.

SAVE THE DATES !

- **CONGRES NATIONAL D'AUTISME FRANCE**

Le samedi 21 novembre 2026 à la Cité Internationale, 50 quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon de 8h15 à 17h30

Thématique : « Professionnels en autisme : Expertise et savoir-faire coordonnés ».

Présence d'**Autisme69** qui a un stand.

- **JOURNEE REGIONALE FIND-HCL**

Elle aura lieu le mercredi 25 novembre 2026 de 9h à 17h à l'Hôtel de Région à Lyon Confluence et aura pour thème : Troubles du neurodéveloppement (TND) : Croiser les regards pour mieux accompagner.

Autisme 69, partenaire de la Fédération Interdisciplinaire des troubles du NeuroDéveloppement (FIND) disposera d'un stand.

Une journée régionale pour faire dialoguer les acteurs de la santé, de l'éducation et de l'accompagnement, aux côtés des associations, des familles et des personnes concernées.

Ateliers, tables rondes, rencontres avec les acteurs du territoire

Pour qui ? Personnes concernées par les TND, familles et proches, professionnels de santé, professionnels de l'accompagnement, professionnels de l'éducation, institutions et associations.

Venez nombreux participer et nous rendre visite sur le stand !

<https://www.autisme69.com/actualites/>

LA LETTRE D'INFO N°43 D'AUTISME 69 (OCT 2026)

LIRE

Le Guide d'entretien Enseignant-AESH-Famille est un outil officiel d'Éduscol destiné à structurer le premier échange de rentrée pour les élèves bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Il permet d'instaurer une relation de confiance et de clarifier les rôles et l'organisation de l'accompagnement entre l'école, les parents et l'AESH.



<https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/guide-d-entretien-entre-l-enseignant-l-aesh-et-la-famille-81018.pdf>

LA LETTRE D'INFO N°43 D'AUTISME 69 (OCT 2026)

L'ASSOCIATION

Nos permanences

Elles existent pour vous rencontrer, communiquer de l'information, écouter, guider, mettre en relation. A Lyon elles ont lieu une fois par trimestre à la Salle Vendôme dans le 3ème arrondissement. Les permanences de l'antenne Villefranche vous sont communiquées par le FB de l'association.

Pour adhérer à l'association

<https://autisme69.com/adherer/>

Contact Lyon et environs :

valerie.leneve@outlook.fr

antenne Villefranche/Belleville :

regine.cutrone@gmail.com

AUTISME 69

**111 rue du Commandant Charcot
69110 Sainte Foy les Lyon**

Aujourd'hui pour demain :

**Agir
Eduquer
Représenter**

